



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 16 juin 2011

Présidence

Monsieur Thierry GABERELL, Président

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc, avec un quart d'heure de retard bien de chez nous, temps de débiter notre dernière séance de législature 2006-2011 du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains hors mur à la Haute école d'ingénieur et de gestion du canton de Vaud.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mme la Conseillère Cesla AMARELLE et MM. les Conseillers Guy ANGÉLOZ, Patrik DURUZ, Charles FORESTIER, Olivier KERNEN, Philipp MÜLLER, Giancarlo VALCESCHINI.

Membre absent : MM. les Conseillers Martin BARAGAÑO, David GRANDJEAN.

Membres présents	89
Membres excusés	7
Membre absent	2
Effectif actuel	98

**2. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT**

Je profite de mes communications pour remercier M. KUNZ, Directeur de l'HEIGVD, qui nous a mis à disposition cette aula pour notre dernière séance ainsi que les personnes suivantes :

Remerciements

Mme Anna Rita BARTOLOTTA, pour la coordination entre l'Ecole et le Bureau du Conseil,
le Canton, pour la mise à disposition de la fibre optique pour la retransmission de la séance,
les Jardins de la Ville, pour la décoration florale,
l'Office informatique de la Ville, pour les connections numériques,
Multi vidéo, pour toute l'infrastructure de retransmission de la séance,
nos secrétaires, nos huissières et les huissiers de l'Hôtel de ville pour la mise en place de la salle.

Un grand merci à tous pour leur soutien et leur aide afin que notre séance se déroule dans des conditions les plus agréables possibles.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Invitation de Mme la
Conseillère Carmen
TANNER**

Mmes les Conseillères, vous trouverez dans l'enveloppe que vous avez reçue ce soir, une invitation pour une Lady first party, excusez-moi, M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS, c'est en ces termes que j'ai reçu la lettre, pour une fête entre politiciennes à l'occasion de l'année de la femme de la part de Mme la Conseillère Carmen TANNER.

Pour rappel, le premier jubilé est bien sûr l'introduction du suffrage féminin il y a 40 ans. Dix ans après, le peuple et les cantons acceptent le nouvel article constitutionnel sur l'égalité. Il y a vingt ans, parce qu'elles en ont assez d'attendre, les femmes font grève. Cinq ans plus tard entre enfin en vigueur la loi sur l'égalité entre femmes et hommes. C'était en 1996.

C'est aussi pour donner suite à l'invitation de la Conseillère susmentionnée du 06 mai 2010 à Mmes les Conseillères Valérie JAGGI WEPF et Maryse SCHNEIDER à venir boire un thé, afin de voir la fréquentation du parc des anciennes casernes. C'était lors du débat sur le préavis du Parc Piguet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre, ce matin même, la nouvelle du décès de M. Gaston KERNEN, père de notre ami et collègue M. le Conseiller Olivier KERNEN, et aussi ancien Conseiller communal du 1^{er} janvier 1958 au 31 décembre 1961.

Olivier, nous sommes de tout cœur avec toi en ces moments douloureux. Nous t'adressons, à toi et à ta famille, nos plus sincères condoléances ! Que ces quelques paroles t'apportent, ainsi qu'à ta famille, un peu de réconfort dans cette douloureuse épreuve qu'est la perte d'un parent.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
- Un Postulat de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON
- Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ

**3. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous prenons acte de la Communication CO11.08 concernant *l'extension et la transformation des locaux de la Police municipale à la rue du Valentin à Yverdon-les-Bains* que certains d'entre vous ont reçue et que d'autres recevront demain, cet envoi étant parti vendredi passé par courrier B.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

4. **PRÉAVIS N°**
PR10.49PR

CONCERNANT

- LA POLITIQUE DU LOGEMENT À YVERDON-LES-BAINS,
- LA CONSTITUTION DE LA « FONDATION YVERDONNOISE POUR LE LOGEMENT » ET
- LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FRANZ GYSIN DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE TROUVER UNE SOLUTION AUX CONGÉS-VENTE TOUCHANT PRINCIPALEMENT LES PERSONNES ÂGÉES,
- LA RÉPONSE AUX MOTIONS DE MADAME LA CONSEILLÈRE CHRISTIANE LAYAZ-ROCHAT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ, POUR L'UNE, LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS AUTONOMES NON MÉDICALISÉS POUR DES PERSONNES ÂGÉES EN VILLE, ET POUR L'AUTRE, D'APPORTER UN SOUTIEN EN MATIÈRE DE GESTION SOCIALE AUX MAÎTRES D'OUVRAGE D'UTILITÉ PUBLIQUE FAVORISANT LA CRÉATION DE LOGEMENTS À LOYERS MODÉRÉS,
- LA RÉPONSE À LA MOTION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SILVIA GIORGIATTI SUTTERLET DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'Étudier LES MOYENS DE CONSTITUER UNE STRUCTURE DONT ELLE GARDERAIT LE CONTRÔLE ET DONT LES BUTS SERAIENT D'ACQUÉRIR DES BÂTIMENTS ET TERRAINS À BÂTIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET, D'AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES, FINANCIÈREMENT, À LA POPULATION,
- LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER OLIVIER KERNEN DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE CRÉER UNE FONDATION OU UNE ASSOCIATION DONT LE BUT SERAIT DE CRÉER ET DE METTRE À DISPOSITION DES LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS ET
- LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER CHARLES FORESTIER DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'ENTREPRENDRE DES PROJETS VISANT À AGRANDIR LE PARC EN LOGEMENTS SOCIAUX, TANT PAR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX HLM COMMUNAUX QUE PAR L'ACQUISITION DE BÂTIMENTS DÉJÀ EXISTANTS.

 **M. Alain WILLOMMET, RAPPORTEUR.**

Composition de la
commission

La commission a siégé par deux fois, soit le 20 janvier 2011 et le 14 avril 2011.

Mmes et MM. les Conseillers : Aude BRIAND, Martine FREY TAILLARD, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Marianne SAVARY, Maryse SCHNEIDER, Olivier KERNEN, Yves RICHARD et Alain WILLOMMET. Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET était excusée à la 1^{ère} séance.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Alain WILLOMMET lit deux paragraphes de la réponse au préavis :

« La commission relève également que toutes les fonctions mentionnées dans les présents statuts sont formulées au masculin, et qu'il serait nécessaire que, à l'avenir, ce genre de texte contienne un article réglant la question du langage épïcène. Pour exemple, la loi sur le Grand Conseil le formule ainsi : « Toute désignation de personne, de statut ou de fonction dans la présente loi vise indifféremment un homme ou une femme. (art. 2 LGC) »

Les motions n'ont pas suscité de commentaires de la part de la commission, au vu des informations figurant dans le préavis. Ensuite, il donne lecture des conclusions du rapport.

*Demande de non-entrée
en matière*

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC est d'avis que les arguments développés par la Municipalité en vue de la création de la Fondation yverdonnoise pour le logement ne sont pas pertinents et de plus que cette nouvelle entité est parfaitement inutile si l'on se réfère au tableau figurant en page 5 du préavis.

En outre, le fait qu'aucun partenaire extérieur sollicité par la Municipalité n'ait répondu favorablement à un partenariat avec la ville laisse le groupe UDC dubitatif. Par ailleurs, le fait que la Municipalité sera seule habilitée à désigner les membres de Conseil de fondation n'est pas de nature à rassurer le groupe UDC. En effet, si l'on songe à la gestion ruineuse pour les deniers communaux du Grand Hôtel des Bains SA, dont la majorité des administrateurs sont désignés par la Municipalité, cela ne nous encourage pas à renouveler l'expérience.

Cela étant, le groupe UDC a l'honneur de demander la non-entrée en matière de cet objet à l'ordre du jour en application à l'article 72 de notre règlement.

*Discussion s/non-entrée
en matière*

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'une non-entrée en matière. La discussion est ouverte sur cette demande de non-entrée en matière.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Evidemment, la Municipalité ne peut pas se rallier à cette demande. J'ai entendu deux arguments dans la bouche de M. le Conseiller GAFNER qui militeraient en faveur d'une non-entrée en matière. Il fait référence notamment à la page 5 du préavis dans laquelle on trouve deux tableaux superposés, l'un indiquant les immeubles communaux qui ne sont plus subventionnés mais qui sont maintenus avec des loyers contrôlés, donc à bas niveau, et un deuxième tableau avec des immeubles privés qui bénéficient de subventions. Il faut savoir que dans ce deuxième tableau, la liste va se réduire au fil du temps, et qu'une des raisons pour laquelle la Municipalité souhaite mettre en œuvre cette fondation, c'est justement pour éviter ce phénomène de logements qui sont subventionnés par le pouvoir public et qui, au bout d'un certain nombre d'années, reviennent sur le marché libre et donc n'ont plus de loyers subventionnés. On ne réduit plus le montant des loyers. Il s'agit de maintenir dans le long terme des immeubles, des logements à loyers modérés dans notre ville sans pour cela toujours devoir recourir à ce type de mesure. Cela ne veut pas dire qu'on ne le fera plus à l'avenir, cela veut dire que l'on doit diversifier les méthodes pour garantir un parc de logements à loyers modérés dans notre ville.

Le deuxième argument évoqué par M. GAFNER est celui de la mainmise que la Municipalité aurait sur cette fondation en s'octroyant le droit de nommer les membres du Conseil de fondation ou les administrateurs, comme on souhaite les appeler. Evidemment, c'est bien l'intention de la Municipalité de garder le contrôle des pouvoirs publics d'une manière ou d'une autre sur cette fondation privée. Nous voulons garder ce contrôle par ce biais-là et aussi, et c'est ce qui est évoqué dans le préavis, par le biais d'éventuels droits de superficie qui lui seraient octroyés pour la construction de logements à loyers modérés, droits de superficie qui seront naturellement soumis au Conseil communal, mais qui en plus permettent de fixer un certain nombre de conditions très strictes puisque nous avons toutes latitudes pour les mettre dans ces droits de superficie.

Vous faites référence au Grand Hôtel des Bains, M. le Conseiller. Jusqu'à preuve du contraire, cet établissement, en main majoritairement de la Commune, n'est pas en faillite, n'est pas particulièrement en difficulté financière, ou plus en difficulté financière que d'autres établissements hôteliers, et ce n'est pas parce que la Municipalité désigne les administrateurs que ceux-ci font forcément du mauvais travail.

Donc je vous invite, Mmes et MM. les Conseiller, à refuser cette non-entrée en matière et bien

plutôt à accepter l'entrée en matière et à accepter le préavis.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte sur cette non-entrée en matière.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Vote s/entrée en matière L'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

Discussion s'article 1 La discussion est ouverte sur l'article 1 de ce préavis.

Vote L'article 1 est accepté à une courte majorité.

Discussion s'article 2 La parole n'est pas demandée.

Vote L'article 2 est accepté à une courte majorité.

Discussion s'article 3 Je vous prie de prendre l'annexe 1 corrigée, soit les statuts de la fondation. Je vous lis le numéro et le titre de chaque article et vous prie de vous manifester si vous souhaitez intervenir.

*Proposition
d'amendement du groupe
PLR, article 6*

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

S'il est important que deux municipaux au minimum fassent partie du Conseil de fondation, le groupe PLR tient d'autre part à ce que les compétences soient favorisées afin de donner à cette fondation le crédit qu'elle mérite et de le faire ainsi qu'elle soit reconnue dans le marché en question.

Dans ce sens, il propose de rajouter au deuxième paragraphe la phrase suivante : « **Entrent en ligne de compte pour ces postes des personnes ayant non seulement un lien avec le but de la fondation mais possédant également les qualités requises en matière de connaissance du marché immobilier, de construction et de gestion** »

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous remercie M. le Conseiller. Pourriez-vous me faire parvenir votre texte.

Nous sommes en présence d'un amendement qui désire rajouter au deuxième alinéa la phrase lue par M. GENTIZON.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

*Discussion
s/amendement*

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je n'ai à priori aucune objection à cet amendement, je demanderai simplement à M. GENTIZON et le groupe PLR de préciser ce qu'ils entendent par, je ne me souviens plus exactement de la formulation, « qualités en matière de construction et de marché immobilier », pour résumer et synthétiser vulgairement ce qui a été dit.

Qu'entendez-vous par là ? Est-ce que les métiers du territoire entrent dans cette catégorie ? Pensez-vous uniquement à des personnes qui ont des capacités beaucoup plus précises et beaucoup plus détaillées. Est-ce que vous pourriez développer pour nous éclairer ?

M. le Conseiller Eric GENTIZON

Effectivement, il s'agit bien de personnes qui touchent à la construction et au marché

immobilier. Il n'y a pas de spécifications entre autres pour ce genre de personnes.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole est toujours ouverte pour cette proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Ce premier amendement à l'article 6 est accepté à une courte majorité.

La discussion est toujours ouverte à l'article 6.

M. le Conseiller Alain WILLOMMET :

Par sept oui, un non, et une abstention, la commission propose de supprimer le texte suivant, considéré comme discriminant à l'égard des personnes âgées : ~~ils sont considérés comme démissionnaires au terme de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans.~~

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'interviens au nom du groupe Vert pour vous demander de ne pas accepter l'amendement proposé par la commission.

Celle-ci considère comme discriminant à l'égard des personnes âgées la démission automatique des membres du Conseil de fondation l'année de leurs 70 ans. Notons que cela leur permet déjà de siéger jusqu'à 71 ans puisque la démission n'est effective qu'en fin d'année.

Mais s'il y a discrimination, ce n'est pas envers les personnes âgées, mais envers les jeunes, qui voient les postes pour lesquels ils seraient prêts à s'engager bloqués par des bien plus âgés qui s'estiment être encore et toujours indispensables.

La proposition de la commission complique le travail de l'autorité de nomination. Chacun sait à quel point il est difficile de dire à quelqu'un « merci pour toutes tes contributions, mais vu ton âge, il serait bon que tu laisses la place à des plus jeunes ». C'est ce qu'il faudra bien faire avec le texte de la commission. Avec le texte de la Municipalité, l'autorité de nomination a simplement à rappeler le règlement, au moment des 70 ans, remercier pour les services rendus et remettre fleurs, bouteille ou les deux, en s'assurant que le dossier soit remis au futur successeur qui va apporter du sang neuf au Conseil de fondation.

Ce n'est évidemment pas par hasard que c'est moi qui intervient au nom du groupe des Verts. Je ne vais pas poursuivre mes mandats dans les commissions fédérales et cantonales lors de la prochaine législature puisque je serais, à ce moment-là, atteint par cette limite d'âge qui est sagement fixée et par la Confédération et par le Canton. C'est une bonne règle, à ma connaissance elle n'est pas contestée. Il n'y a aucune bonne raison de ne pas l'appliquer au niveau communal, en particulier pour un Conseil de Fondation.

Je vous invite donc à suivre la Municipalité et à ne pas modifier l'article 6, pour assurer un renouvellement régulier et dynamique du Conseil de Fondation et éviter de créer ainsi un précédent qui serait regrettable.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

**Vote s/amendement
PLR , article 6**

*Proposition
d'amendement de la
commission, article 6*

Mme la Conseillère Christiane LAYAZ-ROCHAT :

Je vous demanderai de soutenir l'amendement de la commission pour les raisons suivantes : d'une part, il y a une forte évolution de notre société et d'autres parts, l'article 8, alinéa 2 de la constitution fait référence à l'interdiction de discrimination fondée sur l'âge. Notons que le Conseil fédéral, dans son rapport de 2004, à l'intention des personnes âgées s'est clairement positionné, et a invité les collectivités publiques à supprimer cette limite d'âge. En effet, la population doit pouvoir tirer profit de l'expérience des aînés. Cela n'est possible qu'à la condition de ne fixer aucune limite d'âge, notamment dans les Conseils de fondation ou d'administration dans lesquels la Commune est représentée.

Pour ces raisons, je vous invite, chers Collègues, à accepter l'amendement de la Commission.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

La Municipalité n'a jamais eu l'intention de rédiger ou de proposer à votre Conseil un article qui pourrait paraître discriminant ou discriminatoire à l'égard des personnes âgées, vous le pensez bien. Je ne vais pas reprendre les arguments de M. le Conseiller HUNKELEK qui a fort bien exprimé ce que nous pourrions dire ici.

La Municipalité maintient sa position et estime qu'il faut assurer le renouvellement dans ses Conseils de Fondation et ses commissions mais s'en remet à votre décision sur cet amendement.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous allons voter.

La parole n'est plus demandée. Nous votons sur cette proposition d'amendement.

L'amendement de l'article 6 proposé par la Commission est refusé à une courte majorité.

M. le Conseiller Alain WILLOMMET :

Article 7 : dans le but d'homogénéiser les termes juridiques utilisés, le terme « organe de révision », au point 2, est remplacé, avec huit oui et une abstention, par « **organe de contrôle** ».

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

La Municipalité vous propose de rejeter cet amendement. Nous avons faits des vérifications dans le code civil qui gère la question des fondations et il y est bien spécifié le terme d' « organe de révision ».

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

L'amendement de l'article 7 est refusé à l'unanimité moins quelques abstentions.

M. le Conseiller Alain WILLOMMET :

Article 10 : au point 5, suppression à l'unanimité de la fin de la phrase : « ~~aux membres des organes de la fondation~~ », ceci afin d'éviter une redondance incohérente avec le point 8 de l'article 7, qui attribue cette compétence au Conseil de fondation.

***Vote s/amendement
article 6***

*Proposition
d'amendement de la
commission, article 7*

***Vote s/amendement
article 7***

*Proposition
d'amendement de la
commission, article 10*

M. le Conseiller Eric GENTIZON

Pour ma part, j'ai un peu de peine à comprendre que ce soit le Comité de direction qui fixe les indemnités diverses aux membres des organes de la Fondation. Je proposerai plutôt de remplacer par le terme « proposer ».

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous allons d'abord traiter la demande d'amendement et ensuite nous ouvrirons la parole sur l'article 10 « tâche du comité de direction ».

M. le Conseiller Dino PETIT :

Peut-être qu'en démissionnant de ce Conseil, j'ai perdu une bonne part de mon cortex, mais je ne comprends pas ce que je vote ! Nous sommes deux, l'ancien radical et l'ancien socialiste !

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous étions sur l'amendement proposé par la commission, à l'article à l'article 10 des statuts, « tâche du comité de direction », avec la demande d'amendement de la commission au point 5, qui est de supprimer « ~~aux membres des organes de la fondation~~ ».

La parole n'est plus demandée. Nous votons sur cette proposition d'amendement.

L'amendement de l'article 10 est accepté par 28 voix contre 25 et 30 abstentions.

M. le Conseiller Alain WILLOMMET :

Article 15 : Du fait que l'article 15 était idem à l'amendement de l'article 7, il peut être retiré.

M. le Conseiller Alain WILLOMMET :

Article 16 : Si cet article mentionne qu'une modification des statuts doit être approuvée par l'Autorité de surveillance des fondations et la Municipalité, il ne prévoit pas de majorité qualifiée au sein du Conseil de fondation. Il a semblé à la commission qu'une majorité des 2/3 était nécessaire, au vu de l'importance que certaines modifications pourraient avoir.

A l'unanimité, la première partie de l'article 16 est ainsi reformulée : **Toute modification des statuts doit être acceptée par les 2/3 des membres du Conseil de fondation, avant d'être approuvée....**(suite inchangée)

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

La Municipalité n'a pas jugé utile d'introduire une majorité qualifiée au Conseil de fondation pour ce type de décision ou proposition puisque de toute façon les modifications de statuts doivent être adoptées, comme il a été dit, par l'organe de surveillance des fondations et la Municipalité, ce qui est vrai d'ailleurs également pour l'article 17 qui parle de dissolution. Nous n'avons pas non plus jugé utile de mettre une majorité qualifiée puisque il y a d'autres organes qui prennent véritablement les décisions.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée. Nous votons sur cette proposition d'amendement.

**Vote s/amendement
article 10**

*Retrait proposition
d'amendement de la
commission, article 15*

*Proposition
d'amendement de la
commission, article 16*

Vote s/amendement article 16	L'amendement de l'article 16 est accepté à une courte majorité.
	La parole est toujours ouverte sur l'article 3 du préavis. La parole n'est plus demandée.
Vote s'article 3 du préavis	L'article 3 amendé est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion s'article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à une très large majorité.
<i>Discussion s'article 5</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 5 est accepté à une très large majorité.
<i>Discussion s'article 6</i>	<p data-bbox="462 728 877 761"><u>M. le Conseiller Michaël THEVENAZ</u></p> <p data-bbox="462 772 1492 873">J'ai une petite question concernant les motions qui ont été annexées au préavis. Il n'y avait pas de signature, donc les signatures demandées pour les motions. Est-ce que c'était un oubli de votre part ou était-ce volontaire ?</p> <p data-bbox="462 929 917 963"><u>M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:</u></p> <p data-bbox="462 974 1492 1041">Il s'agit simplement de copies de ces motions anciennes mais les originaux comportent des signatures.</p> <p data-bbox="462 1086 1021 1120"><u>Mme la Conseillère Christiane LAYAZ-ROCHAT :</u></p> <p data-bbox="462 1131 1492 1265">Je ne suis pas satisfaite de la réponse plus que tardive de la Municipalité à ma motion de 1991, tout en saluant le soutien de la Municipalité, à la création de logements non médicalisés pour les aînés à la rue Edouard Verdan. Je rappelle que ma motion demandait la réalisation de logements de ce type en ville.</p> <p data-bbox="462 1321 877 1355"><u>M. le Président Thierry GABERELL :</u></p> <p data-bbox="462 1366 1252 1400">La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.</p>
Vote	L'article 6 est accepté à une large majorité.
<i>Discussion s'article 7</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 7 est accepté à une large majorité.
<i>Discussion s'article 8</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 8 est accepté à une large majorité.
<i>Discussion s'article 9</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 9 est accepté à une large majorité.
<i>Discussion s/ensemble du préavis</i>	<p data-bbox="462 1948 798 1982"><u>M. le Conseiller Dino PETIT :</u></p> <p data-bbox="462 1993 1492 2136">Je dois être de méchante humeur ce soir, mais le déroulement de ce préavis, la division des voix, l'incertitude des gens me laissent penser qu'on vient de créer un machin à deux millions qui libère la Commune du beau devoir de gestion qui lui appartiendrait, pour les plus modestes d'entre nous et qui pour finir aura comme utilité principale de distribuer des jetons de présence</p>

à un Comité de Fondation, et cela ne me plaît pas du tout, mais peu importe, je ne suis bientôt plus là.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je vais prendre le contre-pied de ce qui vient d'être dit. Je crois que nous devons nous réjouir de cette introduction, de cette création de la fondation. Cela fait déjà pas mal d'années que la ville d'Yverdon attend une politique active en matière de logements. En témoigne les dates des différentes motions et postulats auxquels ce préavis répond : 88, 91 et j'en passe, et je suis persuadé que cette fondation, couplée à une politique d'acquisition foncière telle que développée dans un préavis précédent nous permettra de répondre aux enjeux qui nous attendent, notamment dans le cadre du projet d'agglomération.

Je rappelle que nous attendons d'ici 2020, 6000 habitants supplémentaires, qu'aujourd'hui il y a déjà une liste d'attente d'à peu près 250 personnes pour pouvoir bénéficier de logements à utilité publique, donc je crois que cette fondation a vraiment sa raison d'être et nous pouvons nous en réjouir. Un petit Bémol, néanmoins, mais je suppose que la Municipalité corrigera le tir assez rapidement, c'est ce montant de 2 millions. Quand on connaît le prix du terrain et le prix de l'immobilier, on peut raisonnablement penser que ce montant ne sera pas suffisant pour résoudre les différents problèmes pour résorber d'une part la crise du logement et pour répondre aux différents besoins de la population en utilité publique. Mais je tiens ici à saluer cette décision, sans vouloir anticiper sur la décision finale du Conseil communal, et saluer ce préavis dans l'espoir qu'il sera soutenu par une forte majorité.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je reviens juste sur ce qui a été dit avant concernant les motions. Si on fait des copies, je pense que les signatures devraient normalement sortir aussi. Donc je ne comprends pas pourquoi on nous donne des motions sans signature. Mais je ne vais pas tergiverser avec cela.

J'ai une autre question concernant la différence avec ce qui a été écrit dans le préavis, c'est-à-dire 250 logements en attente, et ce qui a été écrit dans le rapport, soit 500 logements en attente. Est-ce que la Municipalité peut fournir des explications sur cette différence de logements en attente.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

En ce qui concerne les motions, les motions qui sont soumises à la Municipalité, M. le Conseiller, par votre Conseil, donc il n'y a pas besoin d'avoir les signatures pour qu'elles soient validées, vous les trouvez dans les procès-verbaux des séances de Conseil communal avec les votes qui permettent de renvoyer ces éléments à la Municipalité pour étude et rapport.

En ce qui concerne les chiffres, M. le Conseiller VENIZELOS a parlé d'une liste d'attente de personnes qui attendent un logement subventionnés. Dans le préavis et dans le rapport, on parle de logements et pas de personnes.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.49PR est accepté à une large majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : de prendre acte de la politique du logement de la Municipalité ;
- Article 2 : la Municipalité est autorisée à entreprendre les démarches en vue de la création de la « Fondation yverdonnoise pour le logement » ;
- Article 3 : les statuts de la « Fondation yverdonnoise pour le logement » sont acceptés tels que présentés **qu'amendés par le Conseil communal**;
- Article 4 : un crédit de Fr. 2'000'000.-- est accordé à la Municipalité à titre de dotation à la « Fondation yverdonnoise pour le logement ». Cette dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte no 2700 « dotation à la Fondation yverdonnoise pour le logement », amortie par prélèvement au fonds no 928.2000 « fonds pour investissements futurs » ;
- Article 5 : d'accepter la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Franz GYSIN déposée en 1988 demandant à la Municipalité de trouver une solution aux congés-ventes touchant principalement les personnes âgées ;
- Article 6 : d'accepter la réponse aux motions de Madame la Conseillère Christiane LAYAZ-ROCHAT, pour l'une, déposée en 1991 demandant à la Municipalité la construction de logements autonomes non médicalisés pour des personnes âgées en ville et, pour l'autre, déposée en 2007, demandant à la Municipalité d'apporter un soutien en matière de gestion sociale aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique favorisant la création de logements à loyers modérés ;
- Article 7 : d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET demandant à la Municipalité d'étudier les moyens de constituer une structure dont elle garderait le contrôle et dont les buts seraient d'acquérir des bâtiments et terrains à bâtir sur le territoire communal et d'améliorer l'offre de logements accessibles, financièrement, à la population ;
- Article 8 : d'accepter la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN demandant à la Municipalité de créer une fondation ou une association dont le but serait de créer et de mettre à disposition des logements pour étudiants ;
- Article 9 : d'accepter la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Charles FORESTIER demandant à la Municipalité d'entreprendre des projets visant à agrandir le parc en logements sociaux, tant par la construction de nouveaux HLM communaux que par l'acquisition de bâtiments déjà existants.

5. PRÉAVIS N°
PR11.12PR

CONCERNANT :

- LA RÉGIONALISATION DU SERVICE EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS
- L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS
- L'ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS.

 M. PASCAL GAFNER, RAPPORTEUR.

<i>commission</i>	GAFNER, Mathias HUMBERT, Olivier KERNEN, Alphons REITER, Vassilis VENIZELOS, David WULLIAMOZ.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.
<i>Discussion s'article 1</i>	<u>M. le Président Thierry GABERELL :</u> La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion s'article 2</i>	<u>Mme la Conseillère Catherine CARP :</u> J'ai lu dans la presse que certaines communes ont accepté avec un « oui mais » les statuts et qu'ils ont été amendés. Est-ce que, effectivement, on peut amender ces statuts ?
	<u>M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :</u> Nous avons pu voir cet article dans la presse. Votre question me permet de préciser, à l'attention du Conseil évidemment et des autres communes qui, éventuellement, nous écoutent et nous regardent ce soir : nous ne pouvons pas amender les statuts. Nous avons demandé confirmation au SeCRI, confirmation qui a été donnée, pour la simple et bonne raison que si 46 communes votent des statuts et que chacune les amendent à des endroits différents, ce qui évidemment serait certainement le cas, et bien c'est simplement injouable de faire une synthèse de l'ensemble. C'est comme en fusion de commune, donc soit on prend le paquet, soit on ne le prend pas. C'est impossible à amender, c'est quelque chose qui n'est pas correct. Evidemment que la prise de position de certaines communes, voire de l'appui du Lieutenant d'Etat régional pose des problèmes. Il sera écrit, j'ai appris ceci aujourd'hui, par le biais du Département, la semaine prochaine, à toutes les communes pour confirmer, si besoin est, qu'on ne peut pas amender les statuts et que les Conseillers communaux/généraux doivent se prononcer sur le paquet en question.
	<u>Mme la Conseillère Catherine CARP :</u> Que se passe-t-il avec les communes qui n'adhèrent pas parce qu'elles essaient d'amender les statuts ?
	<u>M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :</u> Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2013 pour adhérer à l'une ou l'autre des associations ou s'organiser pour répondre aux critères qui sont mentionnés dans la nouvelle loi. Les critères, je ne vais pas les passer en revue, mais il y a évidemment des critères d'efficacité, de délai d'intervention. Donc il faut quand même une certaine structure pour pouvoir répondre à ces critères qui sont contraignants.
	Les communes sont responsables de la défense incendie, c'est-à-dire qu'elles ont l'obligation de s'organiser pour en assurer le bon fonctionnement. Actuellement, en tant qu'un des quatre centres principaux du Canton, Yverdon intervient sur toute la région, avec des détachements de premiers secours, c'est ainsi qu'on les nomme, que sont Concise, Grandson, Yvonand. Dans la région Nord, il y a ces quatre entités. Yverdon fait partie des quatre centres principaux du Canton. Donc Yverdon intervient sur la région d'une façon générale et assume la défense incendie.
	Si, par exemple, une commune n'adhérait pas ou décidait d'attendre 2013, et bien évidemment qu'Yverdon continuerait d'intervenir pour la simple et bonne raison que, déjà, c'est le bon sens, et aussi, qu'on doit une contre-prestation à l'ECA. Je rappelle que l'ECA est un assureur et que

comme toute personne assurée, on a droit à une contre-prestation. Donc Yverdon interviendrait pour défendre contre l'incendie.

Mais je rappelle que la prestation de défense incendie représente 30% des interventions d'Yverdon-les-Bains, donc par définition il y a une multitude d'interventions autres. Alors ils sont peut-être couverts par le SESA, par d'autres entités ou non. Mais pour une commune qui n'adhérerait pas en disant, par exemple : « on attend jusqu'à fin 2013, de toute façon Yverdon intervient », ce que je suis justement en train de vous expliquer, « pendant ce temps on fait donc des économies », j'attirerais alors l'attention sur l'article 41 qui dit que les communes qui adhèreraient plus tardivement devraient payer ce qu'ils n'auraient pas payé à titre de rattrapage. Donc, évidemment, il n'y a aucun intérêt financier à choisir cette voie-là.

Une commune qui n'adhérerait pas devra bien trouver un moyen d'assurer sa défense incendie. Elle pourrait donc la confier à l'organisation régionale, par un contrat de prestation, article 6. Elle pourrait demander un contrat de prestation pour assurer la défense incendie. Alors, la particularité du contrat de prestation, c'est qu'on paye, et qu'on ne dit rien. On n'a rien à dire, c'est-à-dire nettement moins que ce qui est prévu dans les statuts actuellement. Ce qui n'est, encore une fois, pas la bonne voie.

Nous pensons que le projet qui a été fait, ce n'est pas Yverdon, c'est la région, au sens large, est un bon projet. C'est un projet qui a un équilibre qui doit respecter les « petites communes », et ce n'est pas péjoratif, mais au même titre, cela doit respecter la grande commune, qui est la ville-centre, et il faut que tout le monde puisse s'y retrouver. Le fait de vouloir attaquer un article particulier parce qu'il ne plaît pas et de vouloir l'amender, c'est quand même une attitude un peu particulière parce que c'est l'ensemble qui compte. On ne peut pas prendre dans un projet que ce qui nous intéresse et vouloir éliminer le reste. Donc, le projet est à prendre tel quel, tel qu'il a été construit, de concert depuis de longues années avec de la région, et tel qu'il vous a été présenté ce soir.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je crois que c'est l'article 18 qui fait beaucoup de problèmes. C'est comme si on se réfère à la SAGREG devenu SAGENORD, Yverdon était avec quatre personnes au comité de direction, je crois qu'il ne faut pas tourner autour de l'hydrante, je crois que c'est à cause de cela que certaines communes sont gênées ou opposées à l'adoption de ces statuts.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD

Je ne parlais pas de la répartition au comité exécutif. Je répondais à Mme la Conseillère, à savoir ce qui se passait si une commune n'adhérait pas. Donc j'ai cité l'article 41 qui est une participation financière de rattrapage, et un contrat de prestation à l'article 6.

L'article 18, si c'est le bon, qui donne quatre membres au comité de direction pour Yverdon, et bien oui, il y a quatre membres pour le comité de direction pour Yverdon, mais au législatif, et vous êtes bien placé pour savoir que c'est le législatif qui corrige le tir ou qui valide les propositions de l'exécutif, donc le pouvoir réel, dans le fond, est au législatif, qui accepte les projets parce qu'ils sont bons, parce ce qu'ils sont convaincus ou qui ne les acceptent pas. Au législatif, la Ville d'Yverdon, sur une majorité située à 75, a 55 voix. En se mettant avec Grandson, Concise et Yvonand, nous nous retrouvons à 70 voix sur 75. Donc en plus des quatre centres principaux du SDIS, on doit convaincre cinq autres communes que le projet est bon.

La ville d'Yverdon et les centres principaux ont accepté de bloquer la représentation qui normalement est faite sur la base de la représentativité, donc du nombre d'habitants. Nous avons de suite accepté de bloquer à la situation, pour éviter qu'Yverdon, comme on l'a entendu d'ailleurs tout à l'heure, grandisse, grandisse vite, et que ce que nous offrons d'une main, nous la récupérerions d'une autre, c'est-à-dire que nous récupérerions, dans ce cas-là, la majorité au

niveau du législatif.

Nous ne voulons pas la double majorité parce que nous pensons que ce n'est effectivement pas démocratique. Il y a une direction qui est donnée, un législatif, où on doit encore une fois avoir 75%, donc les 4 plus 5 communes, et si le projet ne passe pas dans ce cas-là c'est qu'il ne mérite pas de passer. Mais la démocratie est largement respectée et les « petites communes », encore une fois ce n'est pas péjoratif, sont largement respectées.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Merci pour votre réponse.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion s'article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.12PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à adhérer à l'association intercommunale de défense contre l'incendie et de secours ;

Article 2 : Les statuts de l'association sont adoptés tels que proposés ;

Article 3 : Le Conseil communal prend acte de la répartition financière décidée par les communes signataires.

**6. PRÉAVIS N°
PR11.13PR**

CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 35 DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL.
📖 MME HÉLÈNE GRAND-GREUB, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers : Magrieta DONKER, Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER, Hélène GRAND, Josy TESSA, Pierre DESSEMONTET, David GRANDJEAN, Jean-Marc SANDOZ, David WULLIAMOZ. Mme Catherine GRIN était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Hélène GRAND résume en deux mots : « Il s'agit de changer un article de

notre règlement du Conseil communal, dans le cas où dans une commission parlementaire, on arrive à un résultat à égalité, c'est-à-dire, si on a huit membres, d'avoir quatre d'un côté et quatre de l'autre, et qu'on ne puisse pas faire de rapport de majorité et de minorité, ce qui est contraire à la loi. On vous propose donc un nouvel article ». Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion s'article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Discussion s/ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.13PR est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Toute commission est composée d'au moins un membre par groupe politique siégeant au Conseil. Le nombre des membres des commissions est fixé par le conseil au moment de son installation pour la durée de la législature, sauf dans les cas prévus spécialement (commissions permanentes).

Sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission toutes les propositions présentées par la Municipalité au Conseil; ces propositions doivent être formulées par écrit. La Municipalité peut se faire représenter dans la commission, avec voix consultative, par l'un ou plusieurs de ses membres, le cas échéant accompagné d'un ou plusieurs collaborateurs ou spécialistes.

Tous les membres de la Commission, y compris le premier membre, prennent part aux votes. En cas d'égalité, le premier membre détermine la majorité en usant de sa voix prépondérante.

Le président du conseil ne peut donner d'instruction à une commission, ni assister à ses séances.

**7. PRÉAVIS N°
PR11.16PR**

POUR LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2010.

📖 M. ERIC GENTIZON, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, M. Eric GENTIZON ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai toutefois voter les observations qui seront contestées et notamment celle qui a été refusée par la Commission de gestion.

Discussion sur l'article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Observation 1.1**M. Eric GENTIZON :**

La Commission de gestion refuse pour la quatrième fois la réponse de la Municipalité. Elle estime que cette harmonisation des horaires est nécessaire pour le service à la population et qu'elle aurait pu être effective durant cette législature. Chaque service doit être accessible de 8h à midi et de 13h30 à 17h sans augmentation de personnel.

Discussion s/l'observation 1.1

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur cette observation 1.1

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/l'observation 1.1

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1 de la Commission de gestion est refusée à une très large majorité.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 amendé.

Vote

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.16PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 1.1;**

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2010 ;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2011.

8. PRÉAVIS N°
PR11.11PR

CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2010.

📖 MME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Martine FREY TAILLARD donne lecture des observations et des vœux de la Commission des finances : *« La Commission des finances reconnaît que les investissements sont absolument nécessaires pour continuer de maintenir une bonne qualité de vie pour les habitants de l'agglomération yverdonnoise en pleine expansion. Elle pense qu'il faut se donner les moyens de relever les défis qui l'accompagnent et de trouver des solutions aux préoccupations actuelles.*

Toutefois, elle est heureuse de savoir que la Municipalité est consciente qu'elle devra définir très soigneusement les priorités d'investissement ces prochaines années. Ainsi, elle suggère que dans chaque préavis important se trouve explicitées les raisons qui ont conduit à ces choix d'investissement.

Dans le même ordre d'idées, la Commission des finances constate avec satisfaction que la Municipalité a commencé à se pencher sur ses participations dans diverses sociétés, ceci pour donner suite à la loi cantonale adoptée en 2006 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM), ainsi qu'au récent audit de la Cour des comptes. La Commission salue le travail entrepris par la Municipalité, travail qui devrait justement être l'occasion de réévaluer le caractère légitime et prioritaire de certaines de ses participations.

La Commission félicite le Service des finances pour sa mise en place dans différents services d'un système de contrôle interne, qui vise à une maîtrise des risques les plus importants.

Un rapport récent de la Cour des comptes à ce sujet montre que la démarche entreprise est bonne, et que notre ville est la seule commune à l'avoir réellement mise en œuvre.

Pour freiner la consommation d'eau toujours plus conséquente aux plantages, la Commission souhaite que la Municipalité revoie s'il est toujours pertinent de maintenir l'exonération de la taxe d'épuration pour les locataires des parcelles à l'occasion du budget 2012.

Ayant pu constater que la fourrière est sous-utilisée, la Commission suggère que la surface à disposition soit mieux ou différemment gérée et que les rentrées d'argent soient améliorées.

Elle donne lecture ensuite des conclusions du rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée *Comptes 2010* à la page 9 et vous propose de procéder comme l'année précédente, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitre de chacun d'entre eux. Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ?

Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous lire le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page.

Discussions sur l'article 1

Lecture des têtes de chapitres.

5. Education et Jeunesse

516 Charges scolaires et parascolaires EP

*516.3188 **/*** Frais de Transports*

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Ma remarque concerne le compte 516.3188 **/*** à la page 42, Frais de Transports.

Nous constatons une forte augmentation des frais de transports depuis 2009, notamment due à l'ouverture de la piscine couverte, les élèves se rendant à la piscine en bus. Je ne sais que trop bien, l'ayant fait à plusieurs reprises, le travail et la patience que cela demande à une enseignante qui emmène ses élèves d'un point A à un point B qui consiste à les garder bien en rythme et en colonne par deux s'il vous plaît. Je sais également que ces déplacements prennent du coût, du temps et empiètent sur les précieuses minutes de natation.

Néanmoins, il nous semble important de privilégier pour les déplacements vers la gymnastique ou vers la piscine des déplacements à pieds et de les considérer ainsi comme une activité physique en elle-même et de peut-être du coup prolonger un peu le temps à disposition pour le faire. En effet, les mauvaises habitudes se prennent vite, elles se prennent jeunes, mais les bonnes aussi.

J'invite donc la Municipalité à réfléchir à ses différents déplacements et à ces différents frais de déplacements, notamment au moment de l'établissement du budget 2012. Merci.

7 Affaires sociales et Culture

152 Affaires culturelles

152.3653.07 Aide au cinéma

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

J'ai une question concernant le compte de cinéma à la page 72, n°152, 3653.07. Je vois qu'il y a une aide au cinéma dans le budget 2010 de Fr. 39'500.--. Nous connaissons tous la situation plutôt tristounette d'Yverdon de ses deux ou trois salles maigrichonnes qui nous restent. Alors j'aimerais savoir en quoi consistent ces Fr. 39'500.--

Mme la Municipale Nathalie SAUGY

Le montant de l'aide au cinéma correspond à un soutien à l'Association de la Lanterne magique, de tête pour un montant de Fr. 12'500, d'une cotisation à la fondation vaudoise pour le cinéma et dans le budget, qui n'a pas été utilisé dans les comptes, l'aide pour le cinéma Open Air, par la location de la tribune, c'est une écriture interne.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2010		Budget 2010	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	10'665'849	1'078'950	10'491'050	1'100'500
Finances	27'548'462	96'330'354	27'278'010	95'745'700
Urbanisme et bâtiments	23'605'746	7'886'810	23'043'660	7'828'660
Travaux et environnement	20'813'422	6'119'360	20'731'760	5'713'200
Education et jeunesse	9'497'191	4'400'164	9'403'340	3'987'600
Police et sports	19'534'096	8'878'387	19'936'950	9'401'950
Affaires sociales et culture	23'321'229	5'132'034	22'223'600	3'779'180
Services des énergies	56'792'954	63'860'735	57'571'870	62'708'650
Totaux	191'778'949	193'686'794	190'680'240	190'265'440
Excédent de revenus		1'907'845	414'800	

1^{ère} série de compléments au budget **804'200**

2^{ème} série de compléments au budget **832'400**

Je vous lis le tableau d'autofinancement, page 9 :

Autofinancement

	Comptes 2010	Budget 2010
Résultat de l'exercice	1'907'845	-414'800
Amortissements	14'363'546	13'303'200
Attributions aux fonds	8'295'215	2'420'300
Prélèvements aux fonds	-1'966'449	-537'900
Autofinancement	22'600'157	14'770'800

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble de ces comptes 2010, elle n'est pas demandée.
La discussion est close, nous votons.

Vote s/comptes 2010

Le PR11.11PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2010 est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

**9. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

9.1

Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Loi scolaire « LEO »)

Cette question s'adresse à la Municipalité. Vous n'êtes certainement pas sans savoir que le Grand Conseil vient d'adopter la nouvelle loi scolaire dite « LEO ». Toutefois le peuple devra se prononcer sur l'initiative école 2010 et une campagne électorale sera donc menée. J'ai entendu dire que la ville de Lausanne semblait entrer en matière sur un montant à cinq chiffres pour soutenir la campagne. Je demande donc à la Municipalité si notre ville va s'impliquer financièrement et ainsi faire campagne pour soutenir le projet de la LEO.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Pour répondre à cette question, permettez-moi de revenir un peu en arrière dans le temps, à savoir, lorsque cette loi était en consultation. La Municipalité avait alors répondu à celle-ci, et je vais vous lire le début de la lettre envoyée à Mme la Cheffe du Département : « *La Municipalité a procédé à un examen attentif de l'avant-projet et se doit d'apporter son éclairage et ses commentaires sur les répercussions que ce dernier entraîne en matière de compétences et responsabilité communale dans le domaine de l'enseignement obligatoire. Il va de soi que les prises de positions concernent exclusivement ces domaines, même si les sensibilités politiques que l'exécutif représente ne peuvent être insensibles au fond du projet, portant sur la logique d'organisation du système scolaire et les principes pédagogiques dont ils s'inspirent. Elles s'exprimeront sans doute par d'autres voies.* »

Vous l'aurez donc compris, pas de prise de position sur l'ensemble de la LEO mais uniquement sur des points spécifiques de cette dernière. Telle était donc la décision prise par la Municipalité au moment de la consultation. Il n'y a pas de raison que cette position change dans le cadre de la campagne de votation, nonobstant le fait que je peux parler de la position de la Municipalité dans sa position actuelle, mais que je ne suis pas en mesure de préjuger d'une éventuelle position différente de la nouvelle Municipalité qui entrera en fonction le 1^{er} juillet. Donc pas de financement.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Merci, M. RUCHET pour votre réponse. On attendra néanmoins le 1^{er} juillet pour voir la suite.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.2

Un Postulat de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pour un Mujon vivant et non pollué)

L'embouchure du Mujon, à 15 minutes de marche de la gare d'Yverdon, est un haut lieu pour la migration des oiseaux d'eau en Suisse romande. A notre connaissance, le Service des travaux et le COSNY (Cercle ornithologique et de sciences naturelles d'Yverdon-les-Bains) organisent périodiquement des nettoyages de l'embouchure du Mujon. Ce site d'intérêt national, ressemble malheureusement de plus en plus à un cloaque, tant la quantité de déchets de toute sorte qui s'y accumule devient importante. Ces déchets proviennent en partie du lac, poussés vers la berge et l'embouchure par la bise. Toutefois la majorité est entraînée vers l'aval par le Mujon et est constituée essentiellement d'emballages, de bouteilles en plastique et de canettes en aluminium. Ces déchets proviennent de plusieurs lieux échelonnés le long du cours du Mujon. Un exemple flagrant est fourni par l'arrêt de bus Léon JAQUIER sud qui est trop souvent jonché de débris qui contaminent la berge pour aboutir dans le cours d'eau.

Les passages sous la voie CFF et sous la rue de Neuchâtel constituent d'autres sources de pollution. Une réduction des déchets aboutissant dans le cours du Mujon pourrait être obtenue en installant une grille de retenue à travers le cours d'eau, en améliorant la collecte des déchets au moyen de poubelles résistant au vandalisme, aux renards et aux corneilles, avec ouverture de petite dimension, mais aussi en sensibilisant les personnes qui fréquentent ces lieux. Les travailleurs sociaux hors murs de la ville pourraient intervenir dans un souci de

prévention et d'éducation. Ces diverses mesures qui pourraient être entreprises devraient, avec le nettoyage régulier de l'embouchure du Mujon, rendre ce site plus attractif pour les passionnés de nature, les promeneurs et la faune sauvage.

Il reste encore à résoudre la question de la pollution de l'eau. Le Mujon reste le cours d'eau le plus pollué du canton, selon l'indice biotique déterminé par les services de l'Etat bien en amont d'Yverdon. Cet indice, basé sur l'étude des invertébrés présents dans le cours d'eau, donne une bonne image de l'état de celui-ci sur le long terme, alors que les analyses physico-chimiques donnent un état instantané. Le maximum est de 20, le Mujon reçoit un 3, soit une note très mauvaise. Selon un autre indicateur, évaluant cette fois-ci le degré d'artificialisation des cours d'eau qui classe ces derniers selon 5 niveaux d'atteinte, le Mujon est catalogué en classe IV, soit « non naturel, artificiel ». Ce classement médiocre indique que le Mujon, pour lequel, à notre connaissance, aucun projet de revitalisation n'est prévu à ce jour, ne remplit pas ses fonctions protectrices et écologiques.

Yverdon-les-Bains, qui récolte toutes les pollutions de l'amont du cours d'eau, devrait s'engager pour que des mesures soient prises à l'échelon régional pour en améliorer l'état, notamment dans le cadre ou en parallèle avec le projet d'amélioration foncière dit du Mujon, qui part de Method. Je vous propose donc d'inviter la Municipalité à s'engager activement pour contrôler et réduire dans toute la mesure du possible la pollution physique (déchets macroscopiques qui vont de la Vespa à l'emballage plastique en passant par le caddie Migros), biologique (par ex. bactéries fécales) et chimique (par ex. engrais, pesticides, hydrocarbures) du Mujon et incite le Conseil communal à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes en présence d'un postulat, au sens de l'article 62, lettre a de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité, au sens de l'article 64. La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

M. le Conseiller, vous avez raison, le Mujon est sale, ce n'est pas le seul, mais je suis d'accord avec vous. Deux causes : l'incivilité d'une partie de nos concitoyens, d'une manière très forte. Deuxième cause cette année, le niveau très bas des eaux alors que les déchets malheureusement se remarquent plus facilement.

Pour remédier à ce triste état de fait, il faut faire quelque chose. Mais il faut préciser que les cours d'eau et leur entretien sont à la charge du Canton et non pas des communes. Le travail est remarquable, mais il peut arriver que les saletés des cours d'eau soient répétitifs par les incivilités, comme je l'ai dit tout à l'heure. Alors, le Service des travaux et de l'environnement reprend la main derrière les Services de l'Etat, et en fonction du personnel disponible, redonne un coup de main. Les associations, comme à Pâques, les Fabricants de joie, ont fait le Mujon, le Buron et ils ont sorti des quantités pas possible. On sort des vélos, on sort de tout. Du point de vue déchets, cette année, c'est quand même un peu spécial à cause de la bassesse des eaux.

Deuxième choses, au point de vue des bactéries, effectivement le Mujon est le cours d'eau d'Yverdon le plus pollué, mais il arrive pollué à Yverdon de la Plaine de l'Orbe. Des études ont été faites et il y a toute la gestion de la Plaine de l'Orbe qui est à l'étude pour améliorer les cours d'eau, améliorer la non-pollution des cours d'eau, par les pesticides, par les herbicides, par tout ce que l'agriculture emploie dans des mesures très basses. Ils ont fait des progrès énormes mais on doit encore regarder que les ingrédients utilisés soient encore en baisse.

Je peux vous donner cela comme indication, effectivement, cette année, je l'ai dit moi-même, quand on va ne serait-ce que jusqu'à la piscine, on va à pied, les canaux ne sont pas beaux.

Mais la bassesse des eaux y est pour quelque chose.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse et mes amis conseillers pour leur soutien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.3

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Situation actuelle des cinémas à Yverdon-les-Bains)

Nous avons appris aujourd'hui que l'édition 2011 du cinéma Open-air d'Yverdon-les-Bains n'aura pas lieu, mais que notre Municipalité cherche à encourager la mise sur pied de cette manifestation en 2012, en étudiant les différentes possibilités pour ce faire. Nous en prenons note.

Ma question qui s'adresse à la Municipalité porte plus généralement sur les salles de cinéma à Yverdon-les-Bains. Si je compte bien, il n'y en a plus que deux, ce qui vous en conviendrez, est bien peu pour une ville de 27'000 habitants. Quels moyens notre Municipalité a-t-elle pour infléchir cette tendance peu réjouissante ? En particulier, et comme elle l'a fait pour un futur éventuel hôtel derrière le Motel des Bains, on peut imaginer qu'une sorte d'appel d'offre soit lancée par notre Municipalité pour la construction de salles ou mieux d'un complexe de salles de cinéma selon évidemment des modalités à fixer. Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Vous avez reçu ce communiqué de presse aujourd'hui, et par un concours de circonstances, parce que ce communiqué, vous auriez pu le recevoir hier ou demain, j'ai appris aujourd'hui à midi qu'il ne restait plus qu'une seule salle de cinéma à Yverdon. En effet, le cinéma Capitole a visiblement fermé ses portes hier sauf erreur avec une information que c'était pour raison de fin de bail. C'est vrai que je n'ai pas beaucoup d'indication par rapport à ce qui s'est passé.

C'est vrai que la Municipalité est inquiète de la situation du cinéma à Yverdon déjà depuis longtemps. Elle a créé depuis le début de l'année un groupe de travail pour réfléchir aux différentes possibilités et opportunités, soutiens, par rapport aux salles de cinéma, par rapport à l'open-air, par rapport à la Lanterne Magique, par rapport à tout ce qui concerne le cinéma d'une manière générale. Nous sommes également entrés en contact avec les propriétaires des immeubles où les salles de cinéma sont exploitées, ou avec leurs représentants, pour essayer de sentir un peu ce qui se passait. Nous avons également eu des contacts avec la Fondation vaudoise pour le cinéma, qui a pas mal de soucis actuellement, vu les changements qu'il y a dans le cinéma avec le passage au numérique et à la trois dimensions qui demande aussi des investissements importants pour les exploitants des salles de cinémas. C'est une question de vie ou de mort pour eux, dans une année ou deux, il n'y aura plus que des films numériques, semble-t-il.

Nous avons également essayé à plusieurs reprises de prendre contact avec l'exploitant des salles de cinéma. J'ai personnellement eu un contact à mi-avril avec le fils de l'exploitant actuel avec qui nous avons discuté à l'époque de la possibilité de faire un open-air 2011 mais nous avons bien sur évoqué la situation générale. C'est vrai que j'ai eu pas mal de paroles mais je

n'ai pas vus d'effets, rien de concret derrière.

Voilà la situation aujourd'hui, c'est vrai que la Municipalité considère que l'offre cinématographique est une partie importante de l'offre culturelle yverdonnoise. C'est vrai que nous continuons et nous allons continuer à essayer de voir ce que nous pouvons faire d'entrée, de prendre encore des contacts.

Je pense en particulier ce soir au personnel du Capitole parce que je pense qu'ils se trouvent actuellement dans une situation difficile. Voilà en l'état ce que je peux vous dire, ce soir, à chaud, sur ce dossier.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Merci Mme la Municipale pour vos réponses. Est-ce qu'on peut dire selon vous que, vu ce passage au numérique, qui implique les coûts et des investissements très importants, que l'avenir du cinéma grand public passera par des constructions de complexes de salles ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY

Je ne crois pas que je peux répondre à cette question-là aujourd'hui. Oui, effectivement, les grands groupes de cinéma aujourd'hui construisent des multiplexes, c'est une solution, mais je pense que d'avoir aussi des salles au centre-ville, pour l'attractivité du centre-ville, c'est important.

Oui, comme vous l'avez suggéré dans votre première intervention, oui, faire un appel à des exploitants, nous avons eu déjà des contacts avec des exploitants qui seraient intéressés, prêts à reprendre quelque chose sous une forme ou une autre, mais il faut rappeler que pour l'instant, c'est une entreprise commerciale privée qui gère ces salles dans des immeubles dépendants de propriétaires privés. Je n'ai pas une salle de cinéma sous le coude à sortir comme cela, pour demain, malheureusement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.4

Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Etat du dossier sur le Postulat du 3 juin 2010 « pour étudier les possibilités d'équiper les zones de forte fréquentation de notre Commune avec des défibrillateurs externes automatiques »)

Ma question concerne un postulat adopté lors de la séance du Conseil communal du 3 juin 2010. Accepté à l'unanimité, ce postulat avait pour but d'étudier les possibilités d'équiper les zones de forte fréquentation de notre Commune avec défibrillateurs externes automatiques.

Est-ce que la Municipalité est en mesure d'informer ce Conseil sur l'état de ce dossier ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je concède volontiers que la Municipalité a tardé pour répondre à ce postulat. Néanmoins, le Commandant du feu qui a été chargé d'étudier la question a quand même avancé. Il s'est renseigné notamment dans les grandes villes de ce canton pour savoir comment était géré ce genre de problème, où les défibrillateurs étaient mis, et ce qu'il existait comme matériel, parce que les défibrillateurs, il y en a quand même quelques sortes différentes, et il faut trouver un exemplaire qui soit facile d'usage.

La grande difficulté, ce n'est, encore une fois, pas le défibrillateur, c'est en fait l'information que l'on peut donner aux gens, et fournir la connaissance pour pouvoir s'en servir. Donc, c'est ceci qui est la plus grande difficulté. J'en ai reparlé avec lui récemment, et nous vous proposons de vous fournir un rapport circonstancié au Conseil communal, si ce n'est pas pour la prochaine séance, cela le sera pour la suivante, à coup sûr. Donc, dans deux Conseil communaux

maximaux, vous aurez une réponse ainsi qu'une proposition dans le cadre de la mise en place ou non des défibrillateurs avec étayage à l'appui. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.5

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Sécurité prévue pour le 1er Août)

J'ai une question à poser à la Municipalité. Avez-vous pris toutes les dispositions utiles concernant l'ordre et la sécurité publique avant, pendant et après la fête du 1^{er} Août, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Ca, c'est de la question. Oui, et je me rassois ! Mais plus sérieusement, la Municipalité a compris depuis maintenant quand même quelques années les difficultés qu'il peut y avoir au niveau de la fête du 1^{er} Août. Les difficultés sont souvent par quartiers, je ne vais pas citer des quartiers pour ne pas focaliser sur un quartier particulièrement. La police, les éducateurs de rue, ainsi que tous les gens qui travaillent au niveau de la rue, délégués à la jeunesse et autres, ont pour mission, régulièrement et cycliquement, et d'une façon saisonnière, de régler la problématique de la sécurité à l'approche de la fête du 1^{er} Août, au même titre que d'ailleurs nous devons régler la sécurité tout au long de l'année, pas seulement sur le 1^{er} Août.

Donc si votre question a une valeur particulière ce soir, cela sera de remémorer ceci aux différents services de la ville, pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible cette année encore.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.6

Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ (Etat du dossier pour l'acquisition de multiprises)

Permettez-moi de faire à mon tour les fonds de tiroir, pour reprendre l'expression de M. Treyvaud.

Le 4 mars 2010, notre Conseil adoptait à une majorité que le PV qualifiait d'évidente, les amendements proposés par la commission chargée d'étudier le préavis demandant un demi million, Fr. 499'000.-- pour être précis, pour renouveler le matériel informatique de l'administration communale.

Rappelons en deux mots de quoi il s'agissait. La Municipalité souhaitait investir dans deux mesures principales: la virtualisation des postes de travail qui consiste, grossièrement dit, à faire tourner sur une seule machine plusieurs postes distincts et une rationalisation des impressions.

Partant du principe que les postes de travail virtualisés ne nécessitaient plus d'entretien nocturne à distance, la commission avait proposé d'équiper les postes d'un interrupteur. L'avantage ? Faire économiser 10%, c'est une estimation courante, de la consommation d'électricité d'un ordinateur, les 10% les plus bêtes puisqu'il s'agit de la consommation électrique des postes quand ils sont éteints.

Cette proposition avait été acceptée par notre Conseil qui avait amendé les conclusions du préavis municipal en ajoutant l'article suivant :

La Municipalité est invitée à procéder à l'acquisition de 300 multiprises équipant les postes

informatiques de l'administration et à mettre en place les directives et mesures de sensibilisation favorisant les économies d'énergie de veille.

Le crédit accordé avait été adopté en conséquence. Ma question est donc la suivante, j'en ai deux :

Quelles suites la Municipalité a-t-elle donné à cette invitation formelle ?

Si elle ne l'a pas fait, compte-t-elle mettre en place tout ou partie de ces mesures de sensibilisation ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Ma réponse sera plus courte que la question. Mes réponses, en fait, puisque vous avez deux questions. Non, nous n'avons pas encore commencé ce travail-là, tout simplement parce que la virtualisation des postes est encore à l'étude et qu'elle sera mise en œuvre d'ici à la fin de l'année, et oui, nous allons acheter ces interrupteurs comme le demande le Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.7

Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Etat du dossier sur la signalétique de la Ville + discours d'adieu)

Lors de la séance du Conseil communal du 9 juin 2011, ma collègue Gloria CAPT a gentiment et avec humour demandé à Monsieur le Syndic si durant l'année écoulée il avait été au bureau. Mme CAPT ayant fait les fonds de tiroir des questions posées et restées sans réponse durant la législature qui se termine au 30 juin, elle demandait des réponses à ses questions juste quelques semaines avant de passer de l'autre côté de la barrière. En effet, elle passe du législatif à l'exécutif au 1^{er} juillet, nul doute qu'avec ce départ l'encéphalogramme du Conseil va en prendre un sacré coup (24 Heures du mardi 1^{er} mars 2011). Au pire, à quelques semaines près, elle aurait pu se répondre à elle-même. La sachant modeste, elle voulait absolument éviter cela. Alors on dira exercice réussi, car M. le Syndic et M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD l'ont rassurée, les deux vont régulièrement au bureau et suivent bien leurs dossiers.

S'il a fallu une année pour ce cas, que dire du mien ! Oui, en effet depuis plus de dix ans, d'abord quand je présidais l'ADIYV (Association des Intérêts d'Yverdon), puis l'office du tourisme et en ma qualité de membre de la commission de jumelage, j'ai fait de nombreuses interventions devant le Conseil communal pour demander qu'enfin notre belle ville possède une signalisation moderne et instructive. La dernière remarque que j'avais faite était le 8 mai 2008. Je n'étais pas gourmand, je demandais avec politesse, juste des panneaux indiquant que nous étions jumelés avec Nogent par exemple, et je n'oublie pas les chartes d'amitié, etc.

A ce sujet :

Nous trouvons suite au rapport de la commission de gestion (CG) 2010 une réponse à l'observation 3.2 :

La CG est surprise que la Municipalité ne se donne pas les moyens de mettre en place une signalétique adéquate, telle qu'elle a été présentée à la suite du concours qui rendait la ville attrayante. La CG regrette que ce projet, véritable projet urbanistique, ait été transféré dans un autre dicastère.

La réponse de la Municipalité est la suivante, on fait un peu d'historique, ma foi, je m'en excuse : *le projet a été initié par le Service de police, sous la responsabilité d'un de ses anciens chefs de service. Ce dernier a suivi ce projet jusqu'à la fin du concours qui avait été lancé. Suite au départ à la retraite de l'intéressé, la Municipalité a pris la décision de transférer*

ce dossier au Service urbanisme et bâtiment. Sans ressource supplémentaire, le service a dû annoncer sa mise en attente, compte tenu des priorités fixées par la Municipalité. Il est question d'aménager un poste à mi-temps pour faire avancer ce projet.

Avec cette réponse l'on sent vraiment – et je suis sérieux... - qu'il y a une nette volonté d'aller très vite avec ce projet... Et je suis toujours étonné de voir les vacanciers, les visiteurs d'un jour qui sortent des trains et qui demandent où se trouvent le lac et le centre-ville. Mais il y a des progrès, un panneau lumineux de renseignements TRAVYS a été posé vers la station des taxis.

Ma question est la suivante : La Municipalité pense-t-elle que d'ici 2034, lors de la sortie du nucléaire et de l'abandon de l'atome, les panneaux seront posés et qu'ils indiqueront que Nogent se trouve à 530 km d'Yverdon-les-Bains ?

J'ai le plaisir de remettre à M. le Syndic dans un emballage de circonstance, des photos de ce que la ville de Nogent a fait pour promouvoir les villes avec lesquelles elle a des liens amicaux.

Nous allons découvrir cette magnifique photo. Je pense que là, il faut engager une personne à plein temps, pour faire cela.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Voilà une photo d'un panneau de signalisation qui indique les distances qui séparent Nogent-sur-Marne de toutes les communes jumelées ou amies de cette ville.

Effectivement, cela existe à Nogent-sur-Marne, j'en suis témoin.

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Et je profite de l'article 66 du règlement du Conseil communal pour vous dire deux mots :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues (je profite de vous attribuer ce qualificatif pour la dernière fois).

Le clown ne va pas tarder à disparaître. Mais attention, un peu de culture, n'est-ce pas Mme la Municipale SAUGY, ne saurait nuire à vos ouailles. A l'origine, le clown était un personnage traditionnel du théâtre élisabéthain (du vrai, évidemment pas du nôtre !). S'il était gaffeur, lourdaud et ridicule, il faisait également preuve d'un grand bon sens et, parfois même d'un cynisme proche de celui du bouffon.

Les moments de liberté que je vais ... enfin ... pouvoir m'accorder seront avant tout destinés à maintenir une forme physique qui a bien de la peine à s'exprimer. Pour ce faire, j'ai d'ores et déjà établi tout un parcours pour me promener intra muros, profitant d'enjamber rivières et canaux de la cité de l'eau tant que notre Municipalité, et là j'utiliserai un néologisme pour la qualifier de « pontivore » n'aura pas sévit et qu'il restera quelques gués de passage !

Ensuite, puisque certaines et certains d'entre vous semblent vous intéresser à ma retraite, je puis vous assurer que je ne vais pas tarder à prendre contact avec mon ami, ancien Conseiller communal radical, comme moi, soit avec une conviction d'avant la panique libéro-radical, pour vous concocter quelques pétitions à la Marcel DESPLAND, afin de vous permettre de compléter quelques ordres du jour parfois bien tristes et maussades.

Enfin, pour terminer dignement ma charge de Conseiller d'une commune qui se croit désormais viticole, je me fais un plaisir d'offrir un présent, que l'on pourra peut-être qualifier de « pot-de-vin », mais qui n'en est pas un puisque je n'ai plus rien à attendre de notre Municipalité en générale et de notre Syndic en particulier.

Ce caisson explosif servira soit à noyer son chagrin, je parle de M. le Syndic, lorsqu'il sera

débordé par l'élément féminin et ne pourra plus trouver une faille pour en placer une, soit pour tenter d'obtenir un moment de silence en partageant ce précieux liquide qui nous vient quand même de l'époque d'un certain Noé.

Avec un nœud violet parce que mardi, c'était la journée des femmes, pour votre épouse, TNT, voilà, cela pète de tous les côtés, faites attention !

(Applaudissements)

Et c'est donc des caves de Bonvillars, évidemment.

Je vous remercie de la bienveillante écoute que vous avez accordée à mes propos au cours des quatre législatures (c'est incomptable en nombre d'années depuis la nouvelle Constitution) et souhaite à notre population et à vous-même, Mesdames et Messieurs, d'avoir toujours le meilleur de nos dirigeants.

(Applaudissements)

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous remercie M. le Conseiller, je pensais bien vous donner de toute façon la parole en vous posant la question si vous aviez quelque chose à nous dire, parce que ce moment-là je l'aurais moi-même personnellement regretté.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais juste remercier M. SCHÜLÉ pour ces deux cadeaux qui nous permettront de nous souvenir de lui pendant quelque temps, la bouteille cela ne dure pas très longtemps, un peu plus longtemps avec la photo, et j'espère vous satisfaire un jour ou l'autre, et surtout vous satisfaire à la lecture et après avoir pris les dispositions suite à vos nombreuses pétitions que vous nous annoncez, et dont nous nous réjouissons tous, évidemment, dans cette salle.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.8

Une Question de M. Le Conseiller Christian GIROUD (Remise de drogue aux enfants et entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les stupéfiants au 1er juillet 2011)

A l'avenir, la vente et la remise de drogue aux enfants et aux adolescents seront plus sévèrement punies. La nouvelle loi sur les stupéfiants prévoit en effet un durcissement des peines pour renforcer la protection de la jeunesse, et le principe des quatre piliers de la politique suisse en matière de drogue (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) y sera désormais ancré. La détection précoce et la prévention gagneront également en importance. La loi révisée entrera en vigueur le 1er juillet 2011.

Le volet consacré à la détection précoce tient particulièrement compte des enfants et des adolescents. A l'avenir, les services de l'administration et les professionnels de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la justice et de la police pourront ainsi signaler aux institutions de traitement ou aux services d'aide sociale compétents les cas d'enfants ou de jeunes souffrant de troubles liés à l'addiction ou présumés en souffrir. Les personnes qui vendent de la drogue aux jeunes, notamment aux abords des écoles, seront passibles de peines plus sévères.

Je pose donc la question suivante : La Municipalité et les différents services impliqués de la commune, en particulier ceux dépendant des dicastères en charge de l'éducation et de la jeunesse, et de la police sont-ils déjà préparés à assumer ces importants changements ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je propose que les Services de la commune vous fassent une réponse écrite circonstanciée pour expliquer comment ces problèmes seront traités lors du prochain Conseil.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

J'attends avec impatience la réponse que vous donnerez dans votre message et je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Discours du Président**M. le Président Thierry GABERELL :**

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La dernière séance du Conseil communal placée sous ma présidence touchant à sa fin, il est temps pour moi, comme le veut la tradition, de vous adresser quelques mots :

Auparavant, je souhaite mentionner le départ, de notre huissière Karene FREY.

Pour rappel, Karene FREY a été nommée huissière au début de cette législature. Depuis cette date, je n'en ai entendu dire que du bien. L'ayant côtoyée durant trois ans dans le cadre du Bureau, je confirme les échos concernant sa brillante réputation. Karene, nous te remercions pour le travail que tu as effectué durant ces cinq ans. La Commune d'Yverdon-les-Bains a le plaisir de t'offrir ce bouquet de fleurs.

J'en viens donc enfin à la petite allocution.

Une année particulière, une année inoubliable où l'enrichissement humain, riche d'expériences et de connaissances sont les maîtres mots. De voir la ville qui vous accueille sous le regard de son premier citoyen est unique.

Ces représentations aussi diverses que variées où l'on m'a invité, de l'assemblée générale d'une de nos nombreuses sociétés locales ou de sa soirée, de l'inauguration des nouveaux locaux d'une PME qui fait vivre notre ville en passant par l'anniversaire d'un des clubs de service que compte la région, des promotions ou des anniversaires de nos aînés, de la fête des mamans partagée avec une amicale bien connue, tous ces moments uniques et particuliers que vous vivez de l'intérieur sont empreints de souvenirs, et à chaque fois l'on m'a accueilli avec sympathie.

Oui ! Cette année est épuisante, mais quel apprentissage de la vie incomparable, et tout cela à été possible grâce au soutien de ma famille et en particulier à mes deux enfants et mon épouse, qui malgré mes absences répétées, ont toujours été à mes côtés.

Mes remerciements vont aussi aux membres du bureau et nos secrétaires, qui m'ont suivi et soutenu pendant cette année, où une très large majorité féminine, 9 sur 11, à été un réel plaisir, c'est peut être aussi pour cela que j'ai toujours été pour l'égalité, mais contre les quotas.

Notre reconnaissance va en particulier à celui ou à ceux qui, de gré ou de force, vont quitter la Municipalité :

A Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD, municipal depuis 1990 qui a mis, durant bien des années, ses convictions et ses compétences au service de l'urbanisme et des bâtiments.

A Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL qui a mis, quant à lui, toute son énergie et ses

compétences au Service des énergies durant cinq ans.

Mais nous les retrouverons dès le mois de septembre sur les bancs du Législatif.

Merci à vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour votre confiance que j'espère avoir honorée tout au long de ce mandat, pour le travail que vous avez accompli durant cette législature et votre engagement en faveur de la collectivité publique.

Certain d'entre vous retrouveront les bancs du Conseil en septembre prochain, d'autres les retrouveront peut-être en cours de législature, mais d'autres encore ont choisi de quitter définitivement ce Conseil (ou la vie politique yverdonnoise), après avoir œuvré pour elle durant de nombreuses années. Je tiens à les remercier pour tout ce qu'ils ont accomplis pour la collectivité et je tiens à les mentionner :

Ont été élus durant la dernière législature:

- Lionel BILLAUD 2007
- Jean-Claude DYENS 2006
- Yvan GINDROZ 2006
- Jean-Yves GUYON 2006
- Isidro JUSTO 2007
- Jean-Marc SANDOZ 2009
- Michaël THÉVENAZ 2008

Ont été élus durant la législature 2002-2006 :

- Alain ANGÉLOZ 2002
- Pascal FER 2004
- Jean-Paul GIROUD 2004

Ont été élus durant la législature 1998-2001 :

- Roland BÜTTIKER 1998

Ont été élus durant la législature 1994-1997 :

- Jean-Luc RAYMONDAZ 1997
- Jean-Hugues SCHÜLÉ 1994

Ont été élus durant la législature 1990-1993 :

- Patrik DURUZ 1991
- Charles FORESTIER 1990, puis Municipal de 1994 à 2005
- Josy TESSA 1990

A été élu durant la législature 1986-1989 :

- Jean-Noël PASTEUR 1986

A été élu durant la législature 1978-1981 :

- André PERRET Municipal en 1978, élu Syndic en 1982 à 1993 puis est resté Conseiller jusqu'à ce jour.

Je vous propose de les applaudir.

(Applaudissements)

Je finirai par vous rappeler qu'une page se tourne pour la Commune d'Yverdon-les-Bains telle que nous la connaissons, aujourd'hui, deux communes et un hameau se sont unis héritant chacune du savoir et de l'histoire des autres. Je pourrai dire que j'en aurai été le dernier premier Citoyen.

Je vous remercie pour votre attention. Je vous souhaite une très agréable pause estivale et je me réjouis de rejoindre vos rangs à la rentrée.

(Applaudissements)

Merci à tous pour ces applaudissements. Et j'ai une demande, je passe la parole à M. Paul-Arthur TREYVAUD.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Discours de M. le
Municipal Paul-Arthur
TREYVAUD**

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Des mots de remerciements tout d'abord.

Ils s'adressent à mes anciens et actuels collègues de la municipalité. A commencer par les syndics successifs que furent, depuis 1990, MM. Raymond GUYAZ, Olivier KERNEN, Rémy JAQUIER et Daniel von SIEBENTHAL. Très différents, ils ont chacun su mettre leurs indéniables talents au service de la ville, en déployant tous beaucoup d'énergie, de travail et de savoir-faire. Aux membres de la municipalité ensuite, mes sympathiques collègues. Elles - ou ils - ont su patiemment, parfois dans la douleur, faire les choix nécessaires, les concessions indispensables, pour que les dossiers puissent avancer.

Merci à vous-mêmes ensuite, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal. On a défini l'art comme étant « une certaine mise en ordre d'éléments non ordonnés par eux-mêmes ». Sans le savoir, vous faites de l'art, un peu comme Monsieur Jourdain faisait de la prose. Vous avez tous des sensibilités politiques très diverses et des points de vue divergents. Nonobstant cela, la ville se façonne, grandit, devient toujours plus belle. Elle tient, la tête haute, son statut de deuxième ville du canton. Les plus défavorisés ne sont pas abandonnés le long du chemin, loin s'en faut, même si la marge de progression dans ce domaine est infinie. Vos décisions, tous partis confondus laissent une place tout à fait honorable au légitime besoin de solidarité. En outre, toujours ou presque, la recherche du bien public domine très certainement celle des intérêts particuliers.

Merci à notre administration aussi. Les chefs de service, les collaboratrices et les collaborateurs, dans tous les dicastères, sont remarquables tant par leurs connaissances que par leur engagement. C'est une chance exceptionnelle, qui se perpétue puisque la formation des apprentis est un souci permanent.

Merci au Parti radical, devenu le parti libéral-radical ensuite, qui m'a très généralement soutenu, même dans les dossiers parfois controversés liés à des décisions devenues incontournables dans les domaines de la régulation du trafic et du toujours futur aménagement du centre-ville. Dans l'ensemble, il m'a toujours été possible de faire valoir les principes auxquels le PLR est attaché, ceux de la démocratie, de la liberté et de son corollaire la responsabilité et de la solidarité. La ville ne peut pas tout faire. Elle doit surtout créer les infrastructures nécessaires pour que tous les habitants puissent se loger, travailler, élever leurs enfants, faire progresser leurs projets, éclore leurs talents et réaliser le but qui est de bien-vivre à Yverdon-les-Bains.

Un merci tout particulier au dicastère de l'urbanisme et des bâtiments, à ses chefs successifs.

A M. André ROUYER, chef à la fois classique et intransigeant sur les principes, à Mme Christiane BEETSCHEN qui l'a remplacé avec succès pendant ses périodes de maladie, à M. Pierre ROBYR, fulgurant autant dans ses projets que dans son passage auprès de nous et à M. Markus BAERTSCHI enfin. Vous avez avec lui un responsable dont vous pourrez mesurer les impacts bénéfiques dans les années qui viennent et qui a déjà marqué la ville en travaillant sur des projets dont l'ampleur et la complexité le disputent à la modernité. A toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs d'URBAT enfin, qui ont réussi à mettre en œuvre des qualités de travail et de courtoisie, d'équipe et d'amitié souvent.

Il y a depuis des siècles, sur le linteau de la porte d'une belle maison proche de la Via del Corso, à Rome, l'inscription gravée dans le marbre : « AD ORNATUM URBIS », pour l'ornementation de la ville. Cela pourrait être le motto du dicastère. Tous en tout cas qui y travaillent s'y emploient intensément.

Pour terminer, s'il fallait faire un vœu, ce serait celui de Jean-Jacques Rousseau dans sa lettre à M. de Malesherbes : « Quand tous mes rêves se seraient tournés en réalités, ils ne m'auraient pas suffi ; j'aurais imaginé, rêvé, désiré encore... » Les Yverdonnoises et les Yverdonnois méritent que leurs autorités les fassent rêver toujours davantage. C'est, autrement dit, la belle devise de la ville inscrite sur le fronton du Temple : SUPERNA QUÆRITE. Recherchez toujours ce qu'il y a de plus haut.

Merci à toutes et à chacun.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Discours de M. le
Municipal Cédric
PILLONEL**

M. le Municipal Cédric PILLONEL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après le quart de siècle de mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD à la Municipalité, le mandat que j'ai assumé semble bien modeste. Si petites soient-elles, les étapes de transition permettent de s'arrêter, de regarder le chemin parcouru, de tenter d'en saisir les grandes lignes. A bien regarder les cinq dernières années, on ne peut qu'être frappé par le chemin parcouru dans le domaine des énergies par la Ville d'Yverdon-les-Bains. L'approvisionnement électrique provient de l'énergie hydraulique, des projets d'éoliennes avancent à grand pas, que ce soit au col du Mollendruz ou dans le cadre du projet conjoint avec la ville de Winterthur. La production solaire yverdonnoise a connu une progression fulgurante. La production 2006 a été triplée en 2011 et devrait être quadruplée à fin 2011 avec plus de 200'000 kWh produits, et les projets en cours permettront d'atteindre 370'000 kWh en 2012. Enfin en 2010, Yverdon-les-Bains a reçu le Label Cité de l'Energie. Cette évolution a été possible grâce au soutien de la Municipalité mais surtout du Conseil communal qui a validé et encouragé cette politique de manière massive si ce n'est unanime. Si ces réalisations semblent prometteuses, nous n'en sommes toutefois qu'au début et il y a encore beaucoup de travail sur la table de la Municipalité et du Conseil communal dans le domaine des énergies.

J'ai eu la chance de participer au cours de ces années à un domaine qui me passionne et de vivre, avec vous, cette prise de conscience énergétique et la création d'une stratégie volontariste dans le domaine des énergies renouvelables. Cela a représenté beaucoup de travail, de discussions et d'échanges. Il y a aussi eu des moments difficiles, lors desquels on espère voir son épiderme se durcir sous les coups et où, condamné au silence par la collégialité, on attend que les attaques cessent. Lors de ces cinq années, je crois n'avoir pas trahi les valeurs qui motivent mon engagement politique que ce soit l'éthique, l'équité et la défense du service public.

S'il y a quelque chose que je regretterai, ce sont bien les contacts et les discussions avec les collaborateurs de la commune et spécialement du Service des Energies. La politique et les

dossiers sont une chose, ils ne remplaceront jamais les rencontres, les contacts humains et les échanges. Je tiens ici à remercier les collaborateurs du Service des Energies pour leur engagement fort en faveur du service public. J'ai une pensée particulièrement pour l'équipe de direction du SEY et notamment MM. Olivier SCHMID et André GALLANDAT qui assurent la direction ad intérim. Ils ont été des conseillers précieux, avisés et infatigables à la loyauté irréprochable. Qu'ils en soient remerciés.

Mes remerciements vont également à la Municipalité et à notre Syndic dont je tiens à souligner les qualités.

Quant à moi, je reprendrai place, avec mon collègue TREYVAUD sur les bancs du Conseil communal. La Ville d'Yverdon-les-Bains ne possède pas de porte-avions et je ne me permettrai pas de déclarer comme l'ancien président américain : « Mission accomplie ». Je crois toutefois ne pas avoir à rougir du travail effectué lors de mon mandat, ce qui serait le comble pour un Vert, mais espère avoir contribué à faire verdier un peu notre Commune.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Discours de M. le
Syndic Daniel VON
SIEBENTHAL**

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chers Collègues de la Municipalité,

Dans quelques instants, Monsieur le Président va lever cette dernière séance de la législature, et je n'aimerais évidemment pas faillir à la tradition du discours de clôture du syndic qui sera un peu particulier ce soir. Non pour dresser un bilan complet de ces cinq années écoulées, mais pour en relever certains moments ou certaines caractéristiques particulières.

L'allongement de la durée des législatures devait permettre de donner plus de temps aux élus pour élaborer et développer des projets et éviter, notamment, une multiplication des élections.

Le premier de ces objectifs peut être considéré comme atteint ou presque. La longueur des procédures, le rythme de la démocratie directe et participative, la complexité des sujets traités, tout cela militait en faveur de cette révision de la Constitution vaudoise. Et nous avons pu en profiter pour mettre sous toit un grand nombre de projets.

Quant au deuxième objectif, eh bien, disons pudiquement que le génie local a su le contourner avec beaucoup de maestria ! Nous n'avons en effet jamais aussi souvent convoqué les Yverdonnois à des scrutins. Rappelons les trois votations populaires communales sur les caméras de vidéosurveillance à la gare, le plan d'eau pour le ski nautique et la fusion avec la commune de Gressy.

Et puis, il y a eu l'élection complémentaire à la Municipalité, suivie d'une élection d'un nouveau syndic, chose qui n'était plus arrivée depuis plus de vingt ans !

Autant dire que la vie politique de notre commune a été plus qu'animée au cours de ces cinq dernières années, et que le calme voulu par le législateur s'est révélé très tumultueux !

Au terme de cette législature, je vous dois, au nom de la Municipalité, mes plus vifs remerciements pour le travail accompli. Notre ville en plein développement requiert de votre part à toutes et tous un engagement important, et vous avez su faire face, avec beaucoup de conscience et de professionnalisme.

A l'heure de tourner la page, il est évidemment temps également de remercier nos collègues

municipaux sortants. MM. TREYVAUD et PILLONEL viennent de s'exprimer. Ils ont confirmé les propos que je leur tenais il y a encore quelques jours, à savoir qu'ils maîtrisent parfaitement les techniques de l'art oratoire ! C'est d'ailleurs une des deux choses qui les rapprochent le plus selon moi, je le leur ai également dit, en plus du latin, et M. TREYVAUD en a fait une brillante démonstration toute à l'heure.

Si vous le permettez, j'aimerais adresser quelques mots à chacun d'eux. A tout seigneur tout honneur, je commencerai par notre doyen de fonction, M. Paul-Arthur TREYVAUD.

Dire au revoir à un collègue qu'il faut bien considérer comme un monument – non, je ne dis pas un monument historique, ne vous méprenez pas -, en tout cas à une personne qui a marqué de son empreinte pendant vingt-deux ans la politique locale en général et le dicastère de l'urbanisme et des bâtiments en particulier, n'est pas chose facile. Que te dire Paul-Arthur pour te remercier, du fond du cœur, de ce que tu as fait pour notre ville, pour son développement, pour son aménagement ? Et au-delà du domaine strict de tes responsabilités, pour les habitants d'Yverdon-les-Bains, en particulier pour les plus défavorisés ? Comment nous excuser de ne t'avoir pas toujours suivi dans ton engagement en faveur des causes nobles (je pense notamment à l'aménagement de la rue de la Plaine, à l'esthétique des enseignes au centre-ville, à l'aménagement des combles de l'Hôtel de Ville ou encore à la transformation de l'Orangerie) ? Autant de projets qui un jour ou l'autre se concrétiseront, certainement, assurément...

Je ne peux que te promettre solennellement que, si je suis encore à la tête de cet exécutif à ce moment-là, je prends peu de risques, je proposerai à la Municipalité de baptiser de ton nom l'un ou l'autre de ces lieux, en souvenir de ces combats que nous ne t'avons pas permis de mener à terme. Tu le mérites bien !

Très sincèrement, j'aimerais te dire que nous allons regretter ton départ. Pour toutes les qualités que nous te connaissons, parmi lesquelles je ne retiendrai que ta capacité à entrer en dialogue et à rechercher le consensus même sur des sujets pour lesquels les positions sont les plus tranchées. Tu auras été un élément modérateur et fédérateur, et ça, c'est un atout inestimable dans une municipalité !

Cher Cédric, toi aussi tu vas quitter cette Municipalité pour laquelle tu t'es investi corps et âme, si j'ose dire. Si ton parcours a été stoppé net par le jeu des élections, qui ne t'ont pas souri, j'admire chez toi la manière dont tu as su réagir, et qui te correspond si bien. Après le choc, tu as pris les choses avec beaucoup de philosophie, comme tu l'as encore rappelé ce soir, et je crois que tu as entièrement raison de considérer cet échec comme un incident de parcours. Ta vie politique n'est pas terminée, loin s'en faut !

J'ai apprécié en toi la rigueur, la capacité à entrer dans un monde qui n'est pas le tien, celui des énergies. A le comprendre et, ce qui est encore plus fort, à le faire comprendre. Ou à essayer en tout cas. Car face à une classe aussi indisciplinée que la nôtre (je parle de la Municipalité, je ne me permettrais pas de juger de la tenue du Conseil communal !), et parfois si distraite, les choses n'ont pas toujours été faciles. Et je t'avoue que parfois, j'ai fait semblant, et je pense ne pas avoir été le seul...

Tu as su insuffler une nouvelle dynamique dans la politique énergétique communale, tu t'es battu pour qu'à la fois, nous consommions moins d'énergie et que nous en produisions plus localement. Et je me réjouis, par exemple, de te retrouver au pied d'une de ces éoliennes lorsqu'elles seront construites.

Au nom de la Municipalité, je te remercie également pour ton engagement et le sérieux avec lequel tu as assumé cette fonction.

Nous ne craignons donc pas la récente élection de nos deux futurs collègues au Conseil communal : vos qualités, vous les conserverez et vous continuerez à nous faire profiter de vos

talents, nous en sommes certains.

Je n'aimerais pas terminer sans remercier également les autres membres de la Municipalité pour leur travail et leur engagement. Ces remerciements rejaillissent sur leurs collaboratrices et collaborateurs qui font un travail admirable tout au long de l'année.

Et, comme le veut la coutume, une dernière séance du Conseil est suivie d'un apéritif. J'ai donc le plaisir de vous y convier, y compris le public présent.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Thierry GABERELL :

Je rappelle à toutes et tous que les nouvelles autorités assermentées samedi sont invitées à participer au cortège de l'Abbaye le dimanche 19 juin. Départ du cortège à la rue de la Plaine à 16h.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Le Bureau vous donne rendez-vous en septembre avec mon successeur qui sera élu samedi prochain.

Il est 22 heures 33, je lève cette séance en vous souhaitant un très bel été.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Thierry GABERELL

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juin 2011

		Page
1.	Appel.....	259
2.	Communications du Président.....	259
3.	Communications de la Municipalité.....	260
4.	Préavis n° PR10.49PR concernant - la politique du logement à Yverdon-les-Bains, - la constitution de la « Fondation yverdonnoise pour le logement » et - la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Franz Gysin demandant à la Municipalité de trouver une solution aux congés-vente touchant principalement les personnes âgées, - la réponse aux motions de Madame la Conseillère Christiane Layaz-Rochat demandant à la Municipalité, pour l'une, la construction de logements autonomes non médicalisés pour des personnes âgées en ville, et pour l'autre, d'apporter un soutien en matière de gestion sociale aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique favorisant la création de logements à loyers modérés, - la réponse à la motion de Madame la Conseillère Silvia Giorgiatti Sutterlet demandant à la Municipalité d'étudier les moyens de constituer une structure dont elle garderait le contrôle et dont les buts seraient d'acquérir des bâtiments et terrains à bâtir sur le territoire communal et, d'améliorer l'offre de logements accessibles, financièrement, à la population, - la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Olivier Kernen demandant à la Municipalité de créer une fondation ou une association dont le but serait de créer et de mettre à disposition des logements pour étudiants et - la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Charles Forestier demandant à la Municipalité d'entreprendre des projets visant à agrandir le parc en logements sociaux, tant par la construction de nouveaux HLM communaux que par l'acquisition de bâtiments déjà existants.  M. Alain WILLOMMET, rapporteur.....	261
5.	Préavis n° PR11.12PR concernant : - La régionalisation du service en matière de défense incendie et secours - L'adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours - L'adoption des statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours.  M. Pascal GAFNER, rapporteur.....	269
6.	Préavis n° PR11.13PR concernant la modification de l'article 35 du règlement du Conseil communal.  Mme Hélène GRAND-GREUB, rapportrice.....	272
7.	Préavis n° PR11.16PR pour les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2010.  M. Eric GENTIZON, Président de la Commission de gestion, rapporteur.....	273
8.	Préavis n° PR11.11PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2010.  Mme Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....	275
9.	Propositions individuelles et interpellations.....	278
	9.1 Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Loi scolaire « LEO »).....	278

- 9.2 Un Postulat de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pour un Mujon vivant et non pollué)	278
9.3 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Situation actuelle des cinémas à Yverdon-les-Bains).....	280
9.4 Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Etat du dossier sur le Postulat du 3 juin 2010 « pour étudier les possibilités d'équiper les zones de forte fréquentation de notre Commune avec des défibrillateurs externes automatiques »)	281
9.5 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Sécurité prévue pour le 1er Août).....	282
9.6 Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ (Etat du dossier pour l'acquisition de multiprises).....	282
9.7 Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Etat du dossier sur la signalétique de la Ville + discours d'adieu)	283
9.8 Une Question de M. Le Conseiller Christian GIROUD (Remise de drogue aux enfants et entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les stupéfiants au 1er juillet 2011)	285
Discours du Président.....	286
Discours de M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD	288
Discours de M. le Municipal Cédric PILLONEL	289
Discours de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL	290